

# Pas la peine

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **73 (1934)**

Heft 25

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-225873>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOÛ  
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :  
Pache-Varidel & Bron  
Lausanne

ABONNEMENT :  
Suisse, un an 6 fr.  
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :  
Administration du Conteur  
Pré-du-Marché, Lausanne



LO VILHIO DÈVESÀ

## LO BON VALET

**L**AI a d'i dzein que sè fant adî terî l'o-  
roille po fère cein que daissant fère ;  
faut que lo patron sâi à lé chafère  
quasi pertot, se vâo que l'aovràdzo se fassè dè  
sorta. Lo Julot âo dzuzdo n'êtâi pas de clli l'es-  
pèce: n'avâi pas fâuta de lâi dere dou iadzo  
cein que dèvesâi exècutâ ; compreniâi d'on coup  
et mimameint devenâve cein que lo dzuzdo dè-  
sirâve ; fasâi mè qu'on lâi demandâve po vo  
fère plliaisi. Se la patrona lâi coumandâve d'ap-  
portâ à la cousena onna paneirâ de truffè, l'ein  
apportâve duè et s'on lâi desâi de terî trei vérè  
âo guelhion, l'ein terîve onna demi-dozana.

L'autra né, lo dzuzdo lâi fâ :  
— Acute, Julot, dusso preindre dèman  
tatin lo train po Nautsati, à six haorè et treinte-  
nâo. Faudra mè reveilhî à six haorè, sein man-  
quâ.

— N'aussî pas pouairè, patron : vo poudè  
comptâ su mè !

Bon ! Julot, po ne pas manquâ s' n'affère,  
ne va pas sé cutsi, et vé quat' haorè va trovâ  
lo dzuzdo que ronclliâve coumeint on benirhâo,  
lo tirè pè lo bré et lâi fâ :

— Monsu lo dzuzdo, ne vo fède pas de cou-  
sion... Vo pâodè drumi tranquillo, vo zâi on-  
corâ duè bounè zhâorè revant vo ! Sami.

Figures de chez nous.

## MAURICE

**L** était aveugle et sale. Puis, il avait  
méchant caractère.

Il vidangeait sa « courtine » le jour  
de la foire; c'était comme un fait exprès. Quand  
les bancs de nougat et de « biscômes » étaient  
installés, quand le fumet du pain d'épice à Per-  
tuiset vous donnait l'eau à la bouche, sa caisse  
à purin fendait la foule sur la place de foire.  
Le vieux Maurice, agrippé au timon, se laissait  
guider par le cheval. A chaque cahot, un jet  
du liquide, fertilisateur sans doute, mais malo-  
dorant, giclait; les dames criaient: « Mon té !  
ma robe ! » Et Maurice prenait son air benêt.  
A terre restaient et la traînée noirâtre et le par-  
fum. Ce manège se répétait à toutes les foires.  
Les gens du Senday ronchonnaient. Ça ne pou-  
vait plus durer. La municipalité dut aviser. On  
décida de nipper l'agent de police d'un unifor-  
me. On pensait que ça lui donnerait de l'auto-  
rité, même sur les aveugles. Et, depuis qu'il por-  
te une belle casquette à passepoils jaunes et une  
sabretache de sergent-major, de telles inconve-  
nances ne se produisent plus. D'ailleurs, Mau-  
rice était mort entre temps.

Tenez, je le vois toujours aller à l'eau à la  
fontaine. Il sort de sa mesure, un seau à la main.  
De longs cheveux gris frisés à tire-bouchons lui  
tombent sur les épaules. Cloc-cloc-cloc... neuf  
pas tâtonnants, le voilà à l'angle du Lion d'Or.  
Cloc-cloc... il traverse la route — il y avait peu  
d'autos à l'époque. Sans se presser, il revient,  
son seau à bout de bras. On dirait que le vieux  
grigou rumine quelque chose... Il fait semblant  
d'embrouiller son compte de pas au retour... Il

veut, tout simplement, savoir qui c'est qui joue  
aux cartes à la salle à boire; il écoute les voix,  
car s'il ne voit guère, il n'est bigre pas sourd.  
En passant, il étale les cinq doigts de sa main  
sale sur les vitres de l'hôtel; leur marque y reste  
jusqu'au prochain coup de torchon.

— Y en a qui ont de la chance. Jouer l'aspa-  
dille en plein après-midi... C'est toujours les  
mêmes...

Les joueurs ne pipent mot; ils connaissent le  
« moineau ». Mais John marmonne :  
— Sacré Maurice ! que le diable l'emporte.

Ce qui chicanait surtout notre hôtelier, c'était  
le fumier que Maurice laissait s'accumuler contre  
le mur de son écurie attenante au café; ça amè-  
nait de l'odeur et de l'humidité. Il avait plu-  
sieurs fois essayé de faire comprendre à son  
mauvais voisin l'inconvénient de ce tas de fu-  
mier. Mais le vieux contrarieur ne voulait rien  
comprendre. Alors John, qui est un fin malin,  
se dit : Attend un peu ! tu veux toujours faire  
le contraire de ce qu'on te demande; tu seras  
roulé.

Un certain printemps succédant à un hiver  
particulièrement rigoureux, il aperçoit Maurice :  
— Salut ! Voilà le beau temps. Pas dommage.

Quel hiver, quelle « cramine » ! Eh bien, sais-  
tu quoi : tu nous as tenu bigrement au chaud  
avec ton fumier contre le mur; jamais la salle  
à boire n'a été si chaude que cet hiver.

La semaine suivante, le fumier était loin !...

A présent que Maurice est au purgatoire —  
en avait-il besoin, le bougre — et que sa bara-  
que est démolie, l'hôtel s'est agrandi sur son em-  
placement; le café s'est allongé de trois boxes  
en bois du Risoud pour les joueurs de cartes.  
Aussi, en apportant le tapis et l'ardoise, John ne  
manque pas de dire chaque fois : « C'est là que  
« cette poison » de Maurice amoncelait le fumier  
de son écurie.

Maurice vivait avec sa sœur : l'Aimée. Vieille  
fille et vieux garçon. L'Aimée avait été en ser-  
vice dans de bonnes familles. Elle en avait rap-  
porté ce vernis d'instruction qu'on acquiert en  
voyageant et au contact des gens cultivés. Mais  
sa crasse faisait oublier toutes ses qualités.

Les gamins taquinaient Maurice, les élèves du  
collège surtout, car ils passaient quatre fois par  
jour devant sa porte. Les gamines s'en mêlaient  
aussi. L'une d'elles, devenue depuis une des da-  
mes du Senday, ne se souvient sûrement plus  
de s'être embarboullée les mains en renversant  
son tombereau de bouse en bas le talus de la  
route. Une autre, non moins dame, lui renver-  
sait son seau d'eau dans le « médillon ». Lui se  
vengeait de la langue :

— Ah ! la brave jeunesse du Senday ! les col-  
légiens ! les éclaireurs !...

On dit que l'hygiène est une condition de  
santé et de longue vie. Quelle hérésie ! Baron,  
Touet, célébrités de chez nous dont le Conteur  
a rappelé la mémoire, tous gens crasseux, sont  
devenus plus vieux que les bonnes gens qui  
croient à l'effet bienfaisant du savon et de l'eau.  
Maurice et sa sœur sont arrivés à un grand âge.  
L'Aimée est partie la première. Maurice l'a sui-  
vie peu après au paradis des « maunets ».

Cyprien.

**Pas la peine.** — Monsieur (qu'on vient de tirer de  
l'eau, à son sauveur). — Prenez ces trente sous, mon  
ami, je vous dois la vie.

Le sauveur. — Oh vous payez bien plus que ce  
que ça vaut.

## A PROPOS DES NOUVEAUX COMMANDEMENTS CONJUGAUX

**L**E catéchisme spécial préconisé pour les  
maris, dans un récent article quelque  
peu fantaisiste, a suggéré à un autre  
de nos collaborateurs, Veuf inconsolable, la con-  
tre-partie suivante :

*Le bonheur conjugal*

ou : ce que toute jeune femme devrait savoir.

1. Avant de se marier, la jeune fille devrait se  
renseigner auprès de celles qui sont déjà entrées  
au « Paradis conjugal », sur ce qu'elles pensent  
des hommes en général.

2. En prenant une bonne moyenne de ces es-  
timations, la décision ne peut être qu'en notre  
faveur et il n'y aurait bientôt plus de vieilles  
filles.

3. Une fois devenue « Madame », l'épouse de-  
vra prendre garde à ne pas faire, durant son  
mariage, de bêtises plus grandes que celle-là.  
Elle a des chances d'être heureuse.

4. Chaque fois que son mari aura une idée  
raisonnable — ce qui leur arrive aussi — elle  
devra le reconnaître franchement.

5. Pour habituer son mari à avoir de l'ordre  
et le faire aimer la propreté dans son intérieur,  
elle devra lui servir d'exemple.

6. Pour que l'époux prenne aussi des habitu-  
des d'exactitude, quant aux heures des repas, elle  
s'arrangera pour que ceux-ci soient toujours  
prêts à l'heure.

7. Elle sera, en dehors des travaux de ména-  
ge, toujours proprette et plaisante à voir — et  
même à bécoter — afin de ne pas fournir à son  
mari l'occasion de faire des comparaisons au dé-  
savantage de sa « légitime ».

8. Si son mari a eu les moyens de lui payer  
une bonne, elle sera patiente avec celle-ci et  
n'empoisonnera pas l'existence de son « seigneur  
et maître » par des plaintes amères, chaque fois  
qu'il rentre de son travail.

9. Elle sera raisonnable, en ce qui concerne  
ses demandes d'argent pour sa toilette, en ne  
lui répétant pas, au début de chaque mois : « Tu  
sais, chéri, que je n'ai absolument rien à me  
mettre ! »

10. Elle ne fera pas de ridicules scènes de ja-  
lousie à son mari, parce qu'une « amie » lui a  
signalé, « pour son bien », qu'elle a vu son époux  
faire des gracieusetés à une jeune femme, dans  
la rue.

11. Elle tâchera de savoir quels sont les plats  
de prédilection de son gourmand de mari, pour  
lui en faire la surprise, de temps à autre. Elle  
n'oubliera pas le jour anniversaire de son ma-  
riage, pour que la salle à manger soit fleurie,  
ce jour-là.

12. Si la voisine de palier lui fait aigrement  
remarquer que son fils est un gamin malcom-  
mode, elle ne répliquera pas : « Pardine ! Il tient  
ça de son père ! »

13. Madame ! Si c'est votre second mariage,  
ne cassez pas les oreilles à celui qui a bien voulu  
prendre la succession, en lui vantant trois fois  
par jour les vertus et qualités de votre premier  
mari.

L'oncle Anatole.

**Nouvelles relations.** — Je ne lui ai pas mâché qu'il  
y avait des centaines de personnes qui n'avaient jamais  
entendu parler de lui.

— Ça a dû lui en boucher un coin ?  
— Boucher un coin ?... Il est parti immédiatement  
pour tâcher de leur emprunter de l'argent.